

Programme de parrainage

Invitez des utilisateurs sur la plateforme et gagnez des récompenses sur leurs transactions P2P. Le Programme de parrainage vous permet de gagner de 15 % à 30 % des frais de la plateforme sur chaque transaction réussie impliquant votre filleul.

Plus vos filleuls échangent activement, plus vous pouvez gagner.

Comment cela fonctionne

Après votre inscription, vous recevez un lien ou un code de parrainage personnel. L'utilisateur qui s'inscrit avec votre lien ou votre code devient votre filleul.

Le lien de parrainage est attribué de façon définitive :

- le filleul est rattaché à l'utilisateur parrain au moment de l'inscription ;
- le parrain ne peut pas être modifié après l'inscription ;
- si un utilisateur s'est inscrit sans lien ni code de parrainage, il ne peut pas ajouter de parrain par la suite ;
- le nombre d'utilisateurs invités n'est pas limité.

Tout utilisateur inscrit sur la plateforme peut participer au Programme de parrainage.

Montant de la récompense

La récompense de parrainage est calculée sur la base des frais de la plateforme perçus sur une transaction P2P réussie.

Le montant de la récompense dépend des participants à la transaction.

1. Votre filleul échange avec un utilisateur sans parrain

Si l'un des participants à une transaction P2P est votre filleul et que l'autre participant s'est inscrit de lui-même, vous recevez :

30 % des frais de la plateforme

Exemple :

Votre filleul a réalisé une transaction P2P avec un utilisateur inscrit sans invitation.

Les frais de la plateforme sur cette transaction se sont élevés à 10 USDT.

Votre récompense sera de 3 USDT.

2. Les deux participants à la transaction sont vos filleuls

Si les deux participants à une transaction P2P sont vos filleuls, vous recevez :

30 % des frais de la plateforme

Exemple :

Deux utilisateurs que vous avez invités ont réalisé une transaction P2P entre eux.

Les frais de la plateforme sur cette transaction se sont élevés à 20 USDT.

Votre récompense sera de 6 USDT.

3. Votre filleul échange avec le filleul d'un autre utilisateur

Si l'un des participants à la transaction est votre filleul et que l'autre est le filleul d'un autre utilisateur, la récompense est partagée entre les deux parrains.

Dans ce cas, chaque parrain reçoit :

15 % des frais de la plateforme

Exemple :

Votre filleul a réalisé une transaction P2P avec un utilisateur invité par un autre participant de la plateforme.

Les frais de la plateforme sur cette transaction se sont élevés à 10 USDT.

Vous recevrez 1,5 USDT, et l'autre parrain recevra également 1,5 USDT.

Quand les récompenses sont créditées

Les récompenses de parrainage sont créditées automatiquement dès que la transaction P2P est terminée.

Les récompenses ne sont créditées que pour les transactions ayant atteint le statut « terminée ».

Si une transaction a été annulée, n'a pas abouti ou n'a donné lieu à aucuns frais de plateforme, aucune récompense de parrainage n'est créditée.

Si une transaction a fait l'objet d'un litige mais a finalement abouti, la récompense de parrainage est créditée après son achèvement définitif.

Devise de la récompense

Les récompenses de parrainage sont calculées et versées dans la crypto-monnaie de la transaction.

Par exemple :

- si votre filleul a acheté du BTC sur la paire BTC/KZT, la récompense sera créditée en BTC ;
- si votre filleul a acheté de l'ETH sur la paire ETH/USDT, la récompense sera créditée en ETH ;

- si votre filleul a acheté du GRAM sur la paire GRAM/USDT, la récompense sera créditée en GRAM.

La récompense est créditée sur le solde principal de l'utilisateur et peut être utilisée comme les autres fonds du solde.

Retrait des récompenses

Les récompenses de parrainage créditées sont disponibles dès leur ajout au solde.

Vous pouvez les retirer à tout moment, à condition que le solde disponible dans la devise concernée soit égal ou supérieur au montant minimum de retrait pour cette devise.

À qui recommander la plateforme ?

Le Programme de parrainage est particulièrement utile à celles et ceux qui travaillent avec les crypto-monnaies, l'échange P2P, les transactions OTC, ou qui disposent d'une audience active dans l'univers crypto.

Vous pouvez recommander la plateforme :

- aux traders P2P — les utilisateurs qui achètent et vendent régulièrement des crypto-monnaies ;
- aux traders en arbitrage — celles et ceux qui exploitent les écarts de prix entre marchés et moyens de paiement ;
- aux bureaux de change — équipes et changeurs privés qui ont besoin d'un flux supplémentaire d'utilisateurs ;
- aux vendeurs OTC — celles et ceux qui réalisent des transactions directement avec leurs clients ;
- aux mineurs — les utilisateurs qui vendent régulièrement les crypto-monnaies minées ;
- aux traders — participants actifs du marché crypto ;
- aux communautés crypto — chats, canaux et communautés où l'on parle d'échange, de trading et d'actifs numériques ;
- aux propriétaires de canaux Telegram, blogueurs et administrateurs de communautés — toute personne capable de recommander la plateforme à son audience.

Pourquoi c'est avantageux

Vous recevez des récompenses non pas pour la simple inscription d'un utilisateur, mais pour son activité de trading réelle.

Autrement dit, un seul filleul actif peut vous rapporter des récompenses encore et encore — à chaque transaction P2P qu'il réalise sur la plateforme.

Le Programme de parrainage convient aussi bien aux recommandations ponctuelles à des amis et partenaires qu'à l'acquisition systématique d'utilisateurs via des communautés, des canaux, des services de change et des réseaux crypto professionnels.

Protection contre les abus

Le Programme de parrainage est destiné à inviter de nouveaux utilisateurs et à développer une communauté active autour de la plateforme.

La plateforme peut refuser de créditer ou annuler une récompense de parrainage si elle constate des abus, des transactions fictives ou l'utilisation de comptes liés dans le but d'obtenir des récompenses.

Modification des conditions

La plateforme se réserve le droit de modifier les conditions du Programme de parrainage. Les conditions en vigueur sont toujours publiées sur cette page.